



👉 Le 4 décembre 2014,  
ne vous abstenez pas,  
exercez votre citoyenneté  
au travail !

**Votez pour les listes CGT  
aux CTE, CAPL, CAPD.**



👉 **En votant pour les candidat-es présenté-es par la CGT,  
vous avez l'assurance d'être bien défendu-es, par des élu-es  
qui porteront vos revendications tant localement que nationalement,  
qu'elles soient spécifiques ou plus générales.**



**BULLETIN DE CONTACT  
ET DE SYNDICALISATION**

**Je souhaite prendre contact  me syndiquer**

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Email : .....

Etablissement : .....

**Vous pouvez  
aussi adhérer  
en ligne sur  
[www.sante.cgt.fr](http://www.sante.cgt.fr)**

Ne pas jeter sur la voie publique

**Fédération CGT Santé et Action Sociale  
263 rue de Paris - Case 538 - 93515 Montreuil CEDEX  
[orga@sante.cgt.fr](mailto:orga@sante.cgt.fr) - Tel : 01 55 82 87 59 ou 65**

**La réforme des  
laboratoires de biologie  
médicale, issue de la  
loi HPST (2009) et de  
l'ordonnance BALLEREAU  
(2010) repose sur  
l'accréditation obligatoire  
des laboratoires.  
Tous devront être  
accrédités, à 50% de leur  
activité, dans chaque  
famille pour 2016.  
L'accréditation totale est  
prévue pour 2020.**



L'obligation d'accréditation, associée à des normes réglementaires extrêmement contraignantes, ne pourra se réaliser qu'au prix de regroupements, de restructurations, avec une automatisation maximale. Officiellement, cette réforme vise à améliorer la qualité du service aux patients.

- ➔ Du fait de la réforme de la biologie, de nouvelles tâches incombent aux techniciens : informatique, qualité, métrologie, etc. avec des appareils de plus en plus performants et un élargissement des missions sans formation et avec moins de temps.
- ➔ Les conditions de travail se sont dégradées au cours des deux dernières années ! Des propos confirmés par l'enquête menée en 2014 par la CGT :
  - 👉 Du point de vue des horaires : pour 73% des réponses.
  - 👉 Du point de vue du rythme de travail : pour 94% d'entre elles.
  - 👉 Si 67 % n'ont pas été contraints de changer de lieu de travail, 94 % constatent des glissements de tâches et 86 % une augmentation de la charge de travail !
  - 👉 Pour 91 % les missions se sont élargies, sans pour autant qu'ils aient pu bénéficier d'une formation en rapport avec l'évolution du métier.

**Un constat sans appel :  
la restructuration des laboratoires  
s'est faite sur le dos des professionnels...**

Accréditation rime avec recherche de rentabilité et intensification de la charge de travail pour chacun-e. Le ministère mise sur la conscience professionnelle des technicien-ne-s et sur leur sens du service public pour garantir la qualité du travail.

**Proximité, Solidarité, Démocratie, Efficacité**

**TECHNICIEN-NE de LABORATOIRE**



Nous exerçons dans un système de soins publics en pleine mutation-accroissement dû à l'augmentation de l'activité des établissements. Rappelons que 70% des diagnostics cliniques se font à partir des résultats de laboratoire !!!

A noter : la forte augmentation des prescriptions en soirée, la nuit, les week-ends...

**➡ Pourtant, la pénibilité des techniciens de laboratoire n'est pas prise en compte dans la Fonction Publique Hospitalière : Départ en retraite à 62 ans malgré un travail 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 !**

Dans ce contexte, le technicien de laboratoire s'adapte comme il peut, accroché à sa mission de soins dont il constate pourtant chaque jour la dégradation. Il est pris dans un engrenage d'exigences professionnelles absurdes qui vide le métier de sa dimension humaine, l'éloigne du patient, complexifie la nature même du travail. Les résultats sont très révélateurs d'un bouleversement du métier de technicien de labo et d'une énorme souffrance des personnels.



Un lien direct doit être fait avec l'inscription urgente de ce risque dans l'item Risques Psychosociaux (RPS) dans le document unique d'établissement. L'énorme décalage (73%) entre l'idée du métier (qualité service rendu) et la réalité vécue est un très grand risque psychosocial.

A partir de ces différents constats, de nombreux risques majeurs apparaissent. Cette réforme ne peut se poursuivre sans se préoccuper des dégâts collatéraux qu'elle peut provoquer sur les personnels.

**➡ La mobilisation des personnels s'impose pour :**

➡ Refuser la disparition des laboratoires de proximité et ses conséquences sur l'emploi, ainsi que la réponse aux besoins de la population.

➡ Exiger un niveau de qualité des résultats et du suivi des patients ne remettant pas en cause l'accès aux soins pour tous,

➡ Dénoncer les regroupements imposés qui risquent de contribuer au démantèlement de l'hôpital public.

### Reconnaissance salariale, la CGT propose :

➡ l'augmentation des salaires sur la base d'un SMIC réévalué à 1 700 € en début de carrière pour rattraper les pertes cumulées du pouvoir d'achat. (Le SMIC est le niveau de rémunération sans diplôme, en début de carrière.)

Le salaire de départ, sans les primes doit être égal au minimum à 1,8 fois le SMIC pour reconnaître notre qualification à Bac+3 et prendre en compte le niveau de nos responsabilités.

➡ d'accorder aux technicien-ne-s de laboratoire un niveau « grade Licence », tout comme pour les infirmier-e-s. Les 3 années d'étude justifient le passage de la profession en catégorie A de la Fonction Publique Hospitalière, avec une véritable reconnaissance salariale. C'est l'attente légitime des professionnel-le-s aujourd'hui : un salaire et un déroulement de carrière qui prennent en compte le niveau de qualification mais aussi les responsabilités et la complexité des métiers.

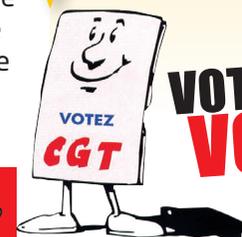
➡ un déroulement de carrière linéaire, sans ratio, permettant à toutes et tous de dérouler la carrière de la classe normale au sommet de la classe supérieure pour prendre en compte le niveau de haute qualification de notre profession.



### LA CGT REVENDIQUE :

➡ **Avec les personnels de laboratoire, la CGT exige le passage de toutes et tous les technicien-ne-s de laboratoire en catégorie active avec reconnaissance de la pénibilité s'accompagnant d'un départ en retraite anticipé, comme pour tous les professionnel-les de santé confronté-es aux horaires décalés, travail les week-ends, travail de nuit, astreintes...etc.**

➡ **Cette revendication est portée par les professionnel-les depuis de nombreuses années.**



**VOTEZ ET FAITES VOTER CGT !**

**Proximité, Solidarité, Démocratie, Efficacité** ➡

**Le 4 décembre 2014,**